



# Bulletin sur la santé, la sécurité et l'environnement

janvier/février 2010

## L'épidémie

### Dans ce numéro:

# *invisible*

Journée de sensibilisation aux LATR	2
Manutention des bagages à Via Rail	3
Section locale 1980 - Autoliv	4
11e corvée de nettoyage de la rivière Thames	4
Guide de l'électronique de Greenpeace	5
Réaction tardive aux décès liés à l'isolation	6
Syndicats de la Tasmanie exigent l'étiquetage des produits contenant des nanomatériaux	7
Exposition en Australie sur la tragédie de l'amiante	9
Valoriser les déchets	9
Conseil régional de l'environnement de Windsor des TCA	11
Marche familiale de « Steps for Life »	11
Projet de loi 168 sur la violence au travail en Ontario	12
Non à la violence - section locale 111	13
Comité d'experts de la santé et sécurité au travail	14
Nouveau volet sur les soins de santé	14

Les lésions attribuables au travail répétitif (LATR) se produisent chaque jour en milieu de travail au Canada. En fait, elles surviennent plus fréquemment que tout autre type d'accident du travail. Dans certaines provinces, les LATR constituent plus de la moitié des accidents du travail et des maladies professionnelles et, de ce nombre, 30 % sont des blessures au dos.

Nous connaissons les conséquences d'un milieu de travail mal conçu sur le plan ergonomique. Des statistiques émises par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail révèlent la situation de travailleurs et travailleuses qui subissent des blessures entraînant une perte de temps. À court terme, cela mène à la perte de la capacité de gain, des douleurs et des souffrances, des pressions exercées sur le système de santé, et un stress psychologique (difficile à définir) sur la famille entière. Si les blessures sont permanentes ou risquent de durer longtemps, ces problèmes prennent plus d'ampleur. Notre but à long terme est de réduire l'usure et la pression toujours croissante à effectuer des tâches difficiles, contraignantes et répétitives qui entraînent des blessures physiques et psychologiques.

En cette époque de technologie de pointe, les employeurs ont développé plusieurs moyens sophistiqués pour accélérer le travail, mais peu d'attention a été portée aux conséquences de ce travail sur le corps humain. Les LATR ne se produisent pas lorsque le travail a été adéquatement conçu pour les employés. Pour instaurer des changements, il faut se renseigner sur les causes, les types de blessures et participer à

des séances de formation en santé, sécurité et ergonomie.

Notre syndicat est conscient que les besoins des travailleurs et travailleuses vont au-delà de la simple réduction des blessures et des maladies. Notre but est d'améliorer nos milieux de travail en concevant adéquatement les tâches afin de prévenir les blessures et les maladies. Ainsi, les travailleurs et travailleuses peuvent prendre soin de leur santé, un terme que l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation internationale du travail définissent comme étant « le plus haut degré de bien-être physique, social et mental. »

Les TCA ont réalisé des gains considérables en améliorant la conception des milieux de travail à travers le pays. Notre syndicat fait figure de proue en lançant une campagne nationale visant à établir de nouvelles réglementations fédérales et dans quelques provinces. Nous avons négocié des clauses dans nos conventions collectives qui prévoient des listes de vérification et des processus ergonomiques, l'apport des syndicats dans la conception des processus liés à l'équipement de travail, la sensibilisation des travailleurs à l'ergonomie et des politiques antidiscriminatoires visant à garantir aux personnes handicapées des mesures d'adaptation adéquates.

Pour obtenir plus d'information sur les LATR ou des solutions ergonomiques, veuillez consulter notre site Web ou appeler notre service de santé et sécurité au travail, au 416-495-6558, ou sans frais, au 1-800-268-5763.

# Journée internationale de sensibilisation aux lésions attribuables au travail répétitif

Le 28 février 2010 marquait la 11e Journée internationale de sensibilisation aux lésions attribuables au travail répétitif (LATR). Des événements ont eu lieu dans le monde entier pour souligner cette journée.



Audrey Parks et Berly Brown, Injured Workers Consultants.

Un groupe de travailleurs a également mené un débat sur leur rôle dans la mise en application des mesures ergonomiques et a fait valoir le bien-fondé de la réglementation en matière d'ergonomie en Ontario

Le 26 février, des militants syndicaux de Toronto et des régions avoisinantes ont bravé une tempête de neige pour participer à une journée consacrée aux LATR, organisée par la section locale 112, le président Roland Kiehn, et parrainée par la FTO, le Conseil du travail de Toronto et de la région de York, des Centres de santé des travailleurs, le Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses et la firme Injured Workers Consultants.

Parmi les conférenciers invités, il y avait :

Catherine Fenech, fondatrice de la Journée internationale de sensibilisation aux LATR,

Karl Crevar, du Ontario Network of Injured Workers Group,

Vern Edwards, directeur de la santé-sécurité, FTO,

Alec Farquhar, directeur général, Centres de santé des travailleurs(es) de l'Ontario,



Karen Clark, coordonnatrice nationale de l'ergonomie (TCA/GM) a animé une discussion et un remue-méninges sur « l'élaboration d'un plan d'action pour légiférer sur des solutions ergonomiques ». Une des stratégies discutées portait sur le lancement d'une campagne de réglementation

en matière d'ergonomie coordonnée par la FTO avec la participation de tous les syndicats, l'organisation d'une manifestation à Queens Park ainsi qu'une journée de pressions politiques auprès des députés provinciaux; de plus, les travailleurs rédigeront leur propre loi sur l'ergonomie qu'ils présenteront au gouvernement, et la FTO organisera une conférence sur une campagne de réglementation en matière d'ergonomie.



# Manutention des bagages à Via Rail

Par Ken Cameron, coordonnateur national de la santé-sécurité, Conseil national 4000

À Via Rail, les membres du Conseil national 4000 des TCA se chargent de la manutention des bagages dans les gares, sur les plateformes et à bord des trains. Cette activité est la cause principale de leurs blessures.

Une étude ergonomique sur la manutention des bagages a récemment été menée afin d'appuyer le travail d'un groupe patronal-syndical mandaté par le Comité national d'orientation en matière de santé et de sécurité (de compétence fédérale) dans le but de faire des recommandations visant à prévenir les blessures résultant de cette activité.

Voici quelques-unes des observations à la suite de cette étude :

Il y a deux groupes distincts de la population dans le train : des jeunes femmes et des hommes âgés. Ce qui entraîne des conséquences ergonomiques puisque la capacité de soulever des articles lourds varie selon le sexe d'une personne.

Les parties du corps les plus souvent blessées sont le dos (56 %) et les épaules (18 %).

De 71 % à 78 % des blessures subies par les employés ont lieu sur le marchepied de la plateforme du train pendant qu'ils transportent les bagages des passagers. Pourquoi? Parce qu'il y a un espace horizontal entre la plateforme et le corridor du wagon, les préposés doivent effectuer un mouvement en surextension pour transporter la plupart des bagages lorsqu'ils sont sur le marchepied menant au corridor.

Le coût d'une journée d'absence d'un employé travaillant à bord d'un train, en raison de blessure, est de 550 \$, ce qui comprend le salaire de l'employé, le salaire du personnel de remplacement et les amendes de la Commission d'indemnisation des accidents du travail.

Un préposé de gare peut transporter jusqu'à 10 000 kilos de bagages en une journée.

L'ergonome a fait plusieurs recommandations :

Avoir accès à des données de meilleure qualité sur les accidents.

Trouver de meilleurs moyens de monter les bagages à bord des trains, par ex. par des dispositifs mécaniques.

Réviser et appliquer les politiques relatives aux bagages.

Fournir des dispositifs mécaniques de levage aux gares.

Tenir compte des normes ergonomiques de base dans la conception du matériel roulant.

Réviser la formation en ergonomie de l'ensemble des employés.

Réviser la procédure de manutention des bagages par les employés de gare; calculer le poids cumulatif transporté chaque jour.

Réviser la conception des compartiments à bagages à bord des trains. Il arrive parfois que

durant les périodes de pointe les employés doivent ranger les bagages excédentaires dans les toilettes.

Le groupe de travail multifonctionnel a tenu une rencontre récemment à Kingston pour examiner l'étude et préparer un rapport final qui sera soumis au Comité national d'orientation en matière de santé et de sécurité en mai. Un comité a été mis sur pied par la haute direction de Via Rail afin d'examiner les recommandations qui seront soumises. Pour l'avenir, le Comité d'orientation songe à former un sous-comité responsable des questions ergonomiques.

Comme les questions ergonomiques touchent un si grand nombre d'employés, cette étude est la plus importante en son genre qui a été effectuée à Via Rail. Nous devrions nous réjouir de l'adoption de règlements ergonomiques en 2007, après de longues années de lobbying syndical.

N'oubliez pas que vous avez le droit d'insister!



## La section locale 1980 d'Autoliv félicitée par le ministère du Travail

Le 26 février 2010, le ministère du Travail félicitait Autoliv Electronics pour ses réalisations dans la prévention des lésions attribuables au travail répétitif (LATR) et des blessures musculosquelettiques.

Le Comité mixte de santé et sécurité a multiplié les efforts pour

prévenir les LATR et les troubles musculosquelettiques durant le travail. Le milieu de travail est représenté par plusieurs syndicats dont l'AIMTA et les TCA, et tous ont participé à l'instauration des améliorations soumises à Peter Fonseca, ministre du Travail. Parmi les points saillants, notons

les chariots qui sont chargés à partir d'une certaine hauteur afin de minimiser les tensions causées par le chargement et de prévenir le soulèvement dans une position inconfortable; de l'éclairage perfectionné dans divers secteurs afin de réduire la fatigue oculaire; des plateformes recouvertes de plastique, assistées d'une plaque tournante, afin de prévenir des flexions inconfortables et une position de marche avec le dos arrondi.

Autoliv est un chef de file mondial en sécurité automobile et dans le domaine des technologies offrant la plus vaste gamme de produits de sécurité automobile, ainsi qu'un pionnier de la fabrication de ceintures de sécurité et de sacs gonflables.



De g. à dr. : trois membres de la section locale 1980 en sarrau blanc : Lawrence Scott, ingénieur industriel, Vilvan Gunasingham, ingénieur – fabrication de produits et coprésident du Comité mixte de santé et sécurité, Aaron Cheung, ingénieur industriel

L'organisme The Friends of the Thames vous invite à participer à la 11e corvée annuelle de nettoyage de la rivière Thames.

Les activités de cette année seront encore plus nombreuses et meilleures que jamais! Tous les participants inscrits auront la chance de gagner un canot neuf, gracieuseté de Nova Craft Canoe.

Au cours des 10 dernières années, de nombreux bénévoles, clubs, organisations, municipalités et propriétaires fonciers soucieux de l'environnement se sont serrés les coudes durant la semaine de la Terre pour nettoyer des parties de la Thames. L'an dernier, 2000 bénévoles ont nettoyé la rivière et ses affluents sur une distance de près de 200 km. Cette année, cette activité aura lieu le samedi 17 avril 2010. En participant à cet événement, des élèves du secondaire pourront accumuler des heures qui seront reconnues comme des heures de bénévolat dans le cadre de leur programme de



participation communautaire.

Grâce au soutien financier de nos partenaires communautaires, le comité de nettoyage de la rivière Thames fournira des sacs à déchets et des gants de travail aux bénévoles. Nous espérons que les bénévoles adopteront une section de la rivière et qu'ils en prendront soin toute l'année.

Si vous souhaitez démontrer votre soutien au Réseau des rivières du patrimoine canadien et nous aider dans nos efforts pour que cette voie d'eau soit plus propre et plus saine, venez nettoyer votre section préférée de la Thames. Pour obtenir plus d'information, vous pouvez contacter Todd Sleeper, NOAA C.C., à [td.sleeper@hotmail.com](mailto:td.sleeper@hotmail.com) ou consultez le site Web [www.thamesrivercleanup.ca](http://www.thamesrivercleanup.ca)



Sincères salutations,

Todd Sleeper, N.O.A.H. Conservation Club

# Le guide de l'électronique de Greenpeace révèle les pratiques d'écoblanchiment au Consumer Electronic Show

Pendant que les exposants cherchent à retenir l'attention des visiteurs à la foire mondiale de l'électronique, le Consumer Electronics Show à Las Vegas, la nouvelle édition du guide pour des produits électroniques plus verts publié par Greenpeace fait le point sur l'écoblanchiment. Apple, Sony Ericsson et Nokia, suivies de HP, mènent le bal des entreprises fabriquant des produits exempts des pires substances chimiques dangereuses. Hier, HP lançait une gamme d'ordinateurs de bureau et de portables qui vient s'ajouter à sa liste de produits complètement exempts de plastique vinylique PVC et de retardateurs de flamme bromés (RFB).

Le guide de Greenpeace a donné des points de pénalité à Samsung, Dell, Lenovo et LGE pour avoir manqué à leur promesse d'éliminer les substances toxiques de leurs produits. La plupart des entreprises citées dans le guide s'étaient engagées à abandonner l'utilisation de plastique toxique PVC et de RFB(1) dans sa gamme de produits avant la fin de 2009, ce qui aurait permis aux visiteurs de voir des produits plus verts, sans produits toxiques au Consumer Electronics Show. Cependant, pour l'instant, il s'agit d'un échec pour ces entreprises qui ont rapporté à 2011 le retrait progressif des substances dangereuses.

« C'est le temps d'agir si nous voulons éliminer l'utilisation de produits chimiques toxiques », a affirmé Casey Harrell, de Greenpeace International, qui fait la promotion de produits électroniques plus verts. « Apple, Sony Ericsson et Nokia sont en train de gagner la partie et HP est sur leurs talons, mais l'inaction des autres entreprises fait en sorte que les consommateurs et l'environnement sont encore perdants dans cette affaire ».

Parce que les exigences relatives aux substances dangereuses ont été rehaussées, plusieurs entreprises qui paraissent dans ce guide ont vu leur score baisser. Ayant invoqué le principe de précaution, ces entreprises doivent maintenant appuyer l'interdiction des PVC, RFB et des ignifugeants au chlore durant la révision des directives de l'Union européenne sur les restrictions de substances dangereuses utilisées en électronique.

« Les entreprises doivent appuyer les mesures législatives qui favorisent une élimination systématique des PVC et RFB dans la fabrication de tous les produits électroniques », souligne Iza Kruszewska, militante de Greenpeace International contre l'utilisation de produits toxiques. Sony Ericsson et Apple ont déjà demandé aux

**Les produits de Sony Ericsson, Apple et Nokia sont exempts des pires substances dangereuses, alors que Samsung, Dell, Lenovo et LGE déçoivent**

institutions de l'Union européenne d'appuyer de telles mesures. D'autres joueurs importants comme HP et Dell qui sont restés silencieux jusqu'à maintenant, ainsi qu'Acer, doivent s'assurer que cette interdiction est adoptée par le parlement de l'Union européenne.

Nokia est à la tête du peloton avec un score de 7,3. Suivant de près, Sony Ericsson est la seule entreprise à remporter un score maximal pour tous les critères liés aux produits chimiques toxiques. En troisième place, Toshiba risque de perdre des points si elle ne respecte pas son engagement de mettre sur le marché de nouveaux produits électroniques sans PVC ni RFB d'ici le 1er avril 2010. Philips est en quatrième place et Apple grimpe de la neuvième à la cinquième place.

Samsung recule fortement de la deuxième à la septième place et se trouve ex aequo pour le non-respect de sa promesse d'éliminer le brome de ses produits. Seulement les derniers modèles des téléphones cellulaires de Samsung sont exempts de substances toxiques, mais l'entreprise a promis de les éliminer de ses nouveaux modèles d'ordinateurs portables d'ici janvier 2011, sans toutefois fixer une échéance pour les éliminer de ses téléviseurs et appareils ménagers. Nintendo continue de languir en dernière place dans le classement.

Sony a gagné des points pour avoir réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 17 % de 2000 à 2008, et l'énergie renouvelable compte pour 8 % de l'énergie totale que l'entreprise achète chaque année, en hausse de 2,5 % par rapport à l'an

dernier. Sony a également récolté des points pour l'utilisation de 17 000 tonnes de produits recyclés chaque année dans la fabrication de divers produits, ce qui représente 10 % de tout le plastique utilisé durant l'exercice financier de 2008. Près de 90 % de ce plastique recyclé provenait de déchets de consommation.

« En 2010, nous devrions voir des développements importants sur le marché des ordinateurs et des téléviseurs qui seront exempts de PVC et de RFB », ajoute Iza Kruszewska. « Toute entreprise qui n'atteint pas cet objectif prend un gros risque de perdre sa réputation d'une entreprise verte. Sur une note positive, c'est rassurant de voir des entreprises telles que Cisco, qui ne font pas partie des secteurs des ordinateurs et des téléviseurs et qui ne figurent pas dans ce classement, s'engager à éliminer ces substances dangereuses. »



# Réaction tardive aux décès liés à l'isolation de maisons en Australie

Par Rory O'Neil, Hazards Magazine [www.hazards.org](http://www.hazards.org)



**ISOLATION DE MAUVAISE QUALITÉ** — Un programme gouvernemental d'isolation de maisons a été la cause de plusieurs décès après que des exploitants malhonnêtes ont pris des raccourcis mortels, selon Sharan Burrow de l'Australian Council of Trade Unions (ACTU).

Le gouvernement australien a ordonné une vaste vérification de la sécurité de chaque maison qui avait été isolée au moyen de feuilles métalliques dans le cadre d'un programme de domiciles verts implanté dans tout le pays. Faisant partie d'un plan de relance du gouvernement en vue de stimuler l'économie, ce programme d'isolation a été suspendu après qu'il a été associé à l'électrocution de travailleurs et de décès liés à l'épuisement par la chaleur.

Depuis sa mise sur pied en juillet 2009, le programme de maisons écoénergétiques a suscité des inquiétudes quant à la sécurité et les syndicats avaient mis en garde la population de la présence d'exploitants sans expérience et sans scrupules qui faisaient la file pour profiter de cette occasion. En novembre 2009, le syndicat national ACTU avait réclamé la suspension de ce programme jusqu'à ce que les questions du manque de formation des travailleurs et de l'octroi de licence aux exploitants soient réglées. Le syndicat avait fait cette demande à la suite de trois décès, mais il l'avait retirée après que le gouvernement lui avait assuré que de nouvelles procédures allaient être mises en place pour protéger les travailleurs.

« Cependant, l'électrocution d'un autre jeune travailleur la semaine dernière est la preuve que ces nouvelles procédures n'étaient pas suffisantes »,

affirme Sharan Burrow, présidente de l'ACTU. « Le programme d'isolation domiciliaire ne s'est pas montré à la hauteur et quatre jeunes Australiens ont payé de leur vie l'échec de ce projet. Dès le départ, les syndicats avaient exigé des normes de sécurité plus élevées, une meilleure formation afin que les travailleurs puissent reconnaître les risques tels que des câblages électriques défectueux, et pour que des gens de métier compétents aient un rôle plus grand à jouer dans la supervision du travail. »

« Toute installation d'isolation récente qui ne répond pas aux normes en matière de qualité, d'exécution ou de sécurité doit être examinée de nouveau. Les exploitants qui produisent un travail de mauvaise qualité et qui mettent la vie des gens en péril, en plus de flouer les contribuables, devraient être poursuivis en justice et bannis de l'industrie. »

Mme Burrows ajoute : « Les syndicats reconnaissent que ce programme ainsi que d'autres mesures de relance et d'investissement dans les infrastructures sont importants si on veut conserver des emplois et contribuer à la reprise de l'économie après la crise financière mondiale. Les syndicats répètent depuis le début que les entreprises qui bénéficient de financement dans le cadre de mesures de relance du gouvernement doivent respecter les droits des employés, leur offrir de la formation adéquate et un milieu de travail sécuritaire. »

Le programme d'isolation national était une composante importante de la stratégie environnementale du gouvernement Rudd, et il offrait des remises aux ménages qui souhaitaient économiser l'énergie. Cependant, les feuilles métalliques utilisées dans l'isolation de plus vieilles maisons ont déjà tué quatre travailleurs qui y faisaient l'installation; le plus récent incident est survenu la semaine dernière lorsqu'un entrepreneur de 25 ans a été électrocuté pendant qu'il travaillait dans le toit d'une maison située au nord dans l'état du Queensland.

On croit que les feuilles métalliques ont touché des câbles électriques, mettant ainsi sous tension l'ouverture dans le toit. Une enquête transitoire du gouvernement laisse entendre que certains foyers pourraient être à risque à la suite de l'installation de ce système.

# Les syndicats de la Tasmanie exigent l'étiquetage obligatoire des produits contenant des nanomatériaux

Les syndicats de la Tasmanie ont réuni un groupe d'experts, à l'occasion de leur semaine nationale de la sécurité au travail, pour qu'ils se penchent sur les inquiétudes grandissantes entourant les répercussions de la présence de nanomatériaux sur la santé et la sécurité des travailleurs et des consommateurs.

Par « nanotechnologie », on entend l'ingénierie de matériaux à l'échelle atomique. À l'heure actuelle, on y a recours dans la fabrication d'environ 800 produits de grande consommation, et son utilisation pourrait bien s'étendre à toutes les industries.

## Pourquoi s'inquiète-t-on au sujet des nanoparticules?

Les nanoparticules présentent un danger potentiel en raison de leur taille, de leur surface et de leur toxicité. Elles peuvent être inhalées ou absorbées par la peau.

Les fabricants de filtres solaires en ajoutent à leurs produits afin que les ingrédients utilisés pour bloquer les rayons nocifs du soleil, comme l'oxyde de titane et l'oxyde de zinc, disparaissent à l'application de la lotion sur la peau au lieu de former un film blanchâtre. Les nanoparticules ainsi utilisées ne figurent pas sur l'étiquette, ni sur aucun avis informatif concernant leur utilisation sécuritaire, et ce, bien qu'ils puissent présenter un danger pour la santé du consommateur.

Des travaux publiés dans Nature Nanotechnology et effectués par des chercheurs du Centre du conseil de recherches médicales sur l'inflammation de l'Université d'Édimbourg, en Écosse, ont démontré que les nanotubes de carbone à parois multiples partagent certaines caractéristiques filamenteuses avec l'amiante. En effet, lorsque les chercheurs ont injecté des nanotubes dans la cavité abdominale de souris, ils ont

constaté des réactions physiques identiques à celle déclenchée par la fibre d'amiante dans le mésothélium.

D'autres recherches indiquent que lorsque les nanomatériaux se déposent dans l'intestin ou dans le poumon, ils peuvent ensuite pénétrer la circulation sanguine et se rendre jusqu'au foie et au cerveau.

## Réglementations australienne et internationale sur l'utilisation des nanomatériaux

Il n'existe aucun doute quant au potentiel immense de la nanotechnologie, mais beaucoup de gens croient qu'il faut en réglementer l'utilisation. Malgré le fait que de plus en plus d'études montrent que les nanomatériaux comportent des dangers uniques pour la santé et la sécurité, les organismes de réglementation, y compris ceux de l'Australie, se fient encore à des règlements qui n'ont pas été conçus dans le but de protéger les travailleurs ou les consommateurs.

On retrouve déjà des nanomatériaux dans certains produits de grande consommation en Tasmanie, et un rapport récent a révélé que l'Australie en utilise plus de 10 000 tonnes par année dans ses activités



de production commerciale.

La Tasmanie ne possède aucun processus d'évaluation de la sécurité relative à la présence de nanomatériaux, qui lui permettrait de protéger ses travailleurs, ses consommateurs, ainsi que l'environnement contre une exposition dangereuse. Elle ne possède pas non plus de règles en matière d'indication de la présence de nanomatériaux dans l'étiquetage des produits.

En 2004, la Royal Society du Royaume-Uni a recommandé, compte tenu des risques qu'ils soulèvent du point de vue de la toxicité, que les nanomatériaux soient soumis à des évaluations de sécurité rigoureuses avant de faire leur entrée sur le marché, et que les usines de fabrication, de même que les laboratoires, les traitent comme des matières dangereuses.

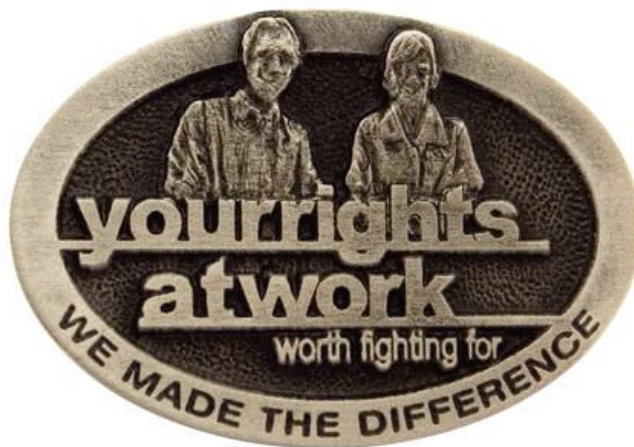
Dans son récent rapport, « Nanotechnology in New South Wales », le NSW Legislative Council Standing Committee on State Development a formulé 16 recommandations au gouvernement concernant l'utilisation des nanomatériaux, notamment l'étiquetage obligatoire des produits qui en contiennent.

Les syndicats exercent actuellement des pressions sur le gouvernement d'État afin que ce dernier adopte les mesures intérimaires suivantes pour protéger les travailleurs de la Tasmanie qui pourraient être exposés aux nanomatériaux, de même que les consommateurs qui ont le droit de savoir ce que contiennent les produits qu'ils achètent :

L'indication obligatoire des nanomatériaux utilisés dans le lieu de travail.

L'indication obligatoire des ingrédients contenus dans les filtres solaires et les produits cosmétiques, y compris l'identification de tout nanomatériau.

L'indication de la présence de nanomatériaux, sur les étiquettes des produits alimentaires.



L'établissement d'un processus obligatoire de production de rapports, uniforme à l'échelle du pays, pour toutes les entreprises qui utilisent, fabriquent, transportent ou éliminent des nanomatériaux.

À l'occasion d'une récente conférence à laquelle il participait, le secrétaire des syndicats de la Tasmanie, Simon Cocker, a fait la déclaration suivante sur le sujet :

« J'ai écrit à madame la ministre, aujourd'hui, pour attirer son attention, dans l'exercice de ses fonctions de responsable des portefeuilles des relations de travail et de la protection du consommateur, sur nos inquiétudes entourant l'utilisation de la nanotechnologie dans la fabrication de certains produits qui pourraient représenter un risque pour la santé des générations actuelles et futures de la Tasmanie.

L'absence de toute réglementation en matière d'étiquetage laisse les gens dans l'obscurité quant aux risques qu'ils prennent en choisissant une lotion solaire ou un shampoing contenant des nanoparticules, ou en travaillant dans une usine qui traite ce type de matériau technologique potentiellement toxique.

Il faut féliciter le gouvernement d'État pour l'important travail qu'il a fait dans l'élaboration d'une politique prioritaire de retrait de l'amiante en Tasmanie. Il serait, cependant, déplorable qu'il fasse fi des avertissements lancés par nos chercheurs au sujet des risques que comporte l'utilisation de certaines nanoparticules pour la santé des Tasmaniens.

Il est impératif de mettre tout en œuvre pour éviter d'être frappés, dans une trentaine d'années, d'une tragédie semblable à celle de la fibre d'amiante, tragédie dont nous aurions honte devant les membres de la prochaine génération qui, en constatant notre inaction sur la question des nanomatériaux, auraient toutes les raisons de se demander pourquoi nous sommes restés les bras croisés ».

# Une exposition présentée en Australie se penche sur la tragédie de l'amiante

Par Laurie Kazan-Allen, Secrétariat international pour l'abolition de l'amiante – IBAS

Depuis le 26 février 2010, la Tasmanie est l'hôte d'une exposition de photographies mettant en scène les tragédies personnelles causées par la vague d'amiantose qui a frappé l'Australie. Les photographies illustrent plus précisément la petite histoire de 15 veuves de l'amiante de Victoria et de Nouvelle-Galles-du-Sud.

Le photographe à qui l'on doit cette exposition, Chris Ireland, a expliqué :

« J'ai intitulé l'exposition "BREATHE" (Respirez!), à l'impératif, parce que c'est ce que doivent faire ces femmes chaque jour pour continuer à avancer. Ce titre fait également référence à la difficulté de respirer que les personnes atteintes d'amiantose doivent surmonter, mais qui finit inévitablement par avoir raison de leurs efforts ».



En Tasmanie, l'exposition, qui s'arrête pour la quatrième fois dans le cadre de sa tournée nationale, est parrainée par le Syndicat des travailleurs australiens (AWU), par WorkCover Tasmania (organisme national de santé et sécurité au travail) et par le gouvernement d'État de la Tasmanie. L'AWU a été le premier à exiger la mise sur pied d'un programme national de décontamination en

vue de l'élimination de toute présence d'amiante en Australie, d'ici 2030. À l'occasion de l'exposition, le secrétaire de l'AWU pour la Tasmanie, Ian Wakefield, s'est adressé au public :

« Le fléau de l'amiante a déjà fait suffisamment de dommages dans ce pays. C'est la raison pour laquelle l'AWU demande le rappel des produits qui en contiennent et qui sont donc dangereux. Cette catastrophe a lentement, mais sûrement, détruit la vie de milliers de travailleuses et de travailleurs, et celle des membres de leur famille, et continuera à tuer et à mutiler des milliers d'autres personnes au cours des 20 prochaines années ».

L'AWU exerce des pressions sur le gouvernement pour que ce dernier adopte une série de mesures visant à atténuer les séquelles de la tragédie de l'amiante sur le pays, notamment la création d'un registre national des maladies associées à l'amiante, la création d'un groupe de travail national chargé de la mise en œuvre prioritaire de mesures d'élimination de l'amiante ainsi que l'établissement d'un registre des bâtiments contaminés.

## Valoriser les déchets : le rôle du réacheminement des déchets dans l'économie verte

Le 28 janvier 2010, les TCA ont présenté au gouvernement de l'Ontario leurs commentaires à propos de la proposition de politique « Valoriser les déchets : le rôle du réacheminement des déchets dans l'économie verte ». Il s'agit là d'une proposition législative importante, compte tenu du fait que le réacheminement des déchets contribue à l'écologisation de l'économie en favorisant les investissements et la création d'emplois dans les industries de la réutilisation et du recyclage des déchets ainsi qu'en assurant la création de produits écologiques et d'emballages moins dommageables pour l'environnement.

Nos commentaires insistent sur la nécessité, pour le gouvernement provincial, de poursuivre la mise en place d'une nouvelle stratégie de réacheminement des déchets de l'Ontario qui soit solide, efficace, novatrice et favorable à la **création d'emplois écologiques bien rémunérés et sécuritaires, de même qu'à la durabilité de l'environnement.**

Étant donné que nous représentons les travailleuses et les travailleurs, nous souhaitons que ces derniers

puissent prendre part au processus de réglementation. Nos antécédents sont nombreux en matière de collaboration avec les entreprises et l'industrie, que ce soit dans le cadre de règlements gouvernementaux ou de conventions collectives.

Par exemple, en 1996, nous avons obtenu, aux termes de négociations avec les plus gros acteurs de l'industrie automobile de l'Ontario, la création sans précédent de comités mixtes sur l'environnement en milieu de travail. Ces comités novateurs se consacrent à des questions comme le recyclage des déchets, l'élimination du suremballage et la conservation de l'énergie, et nous encourageons toujours leur établissement.

Nous sommes également à l'origine de la création des conseils régionaux de l'environnement, dont les membres se consacrent à des questions comme celles de la conservation, de la responsabilité élargie des producteurs (REP) et de la fabrication automobile écologique, de l'arrêt de l'incinération des déchets et de la prévention du cancer.

Voici un bref aperçu des commentaires que nous avons soumis au ministère de l'Environnement de

## **l'Ontario :**

### **Responsabilité**

Le ministre, par l'intermédiaire du ministère de l'Environnement de l'Ontario, doit conserver la responsabilité générale de la réglementation du programme de réacheminement des déchets et de son application.

### **Responsabilisation**

Nous recommandons la rédaction d'un rapport public annuel par le Commissaire à l'environnement, à l'intention de l'Assemblée législative provinciale.

Réduction de l'utilisation de produits toxiques et de leur incinération

L'objectif visant l'élimination complète des déchets doit être appuyé par un système de gestion qui ne remplacera pas un problème environnemental par un autre. Les TCA sont convaincus que l'incinération des déchets, même en récupérant l'énergie qui en découle, demeure une méthode de gestion des déchets tout sauf écologique, et ils s'y opposent fortement. La Loi sur le réacheminement des déchets doit servir de complément au mandat de la nouvelle Loi de 2009 sur la réduction des toxiques de l'Ontario.

### **Éducation et formation**

La formation professionnelle, y compris le recyclage professionnel, est nécessaire au sein des industries touchées par la question. Afin de s'assurer d'une bonne collaboration de tous les employé(e)s en milieu de travail et d'une conformité totale aux exigences, le règlement associé à cette Loi devrait comporter des dispositions exigeant la création de comités mixtes sur l'environnement, dans tous les milieux de travail, auxquels participeraient pleinement les membres de la direction et des représentants des travailleurs.

### **Responsabilité élargie des producteurs (REP)**

Les TCA appuient le cadre de REP à l'égard de tous les produits. Ceux-ci, de même que leur emballage, devraient être conçus en utilisant une plus grande part de matériaux biodégradables et selon des procédés de conception facilitant leur démontage (procédés de « conception écologique »). Pour ce qui est de la REP à l'égard des véhicules, nous appuyons la mise en œuvre du plan d'action proposé dans le délai de cinq ans suggéré ou le plus tôt possible. Compte tenu de la complexité des phases de conception, de fabrication, d'assemblage et de distribution des véhicules et les liens qui touche plusieurs autres secteurs de l'économie, les TCA recommandent que soient organisées, dans les plus brefs délais, les consultations prévues avec les parties intéressées afin que la communication et les ajustements entre tous les intervenants de l'industrie automobile s'effectuent

dans l'harmonie. Le milieu syndical doit également prendre part à ces consultations.

### **Définition du principe de réacheminement**

Il est nécessaire d'élaborer un plan de développement (possiblement axé sur des mesures incitatives) en vue de l'expansion des marchés qui pourraient accueillir les déchets récupérés. Ce plan aura pour objectif de susciter de nouveaux investissements et la création de technologies novatrices capables de transformer, de façon légitime, les matériaux réutilisables et recyclables en produits et emballages neufs.

### **Droits et amendes**

Les TCA appuient fermement l'application de droits à l'élimination des déchets, comme outil efficace pour encourager le réacheminement de ceux-ci. Nous appuyons également l'application de droits au suremballage, visant tout particulièrement les importateurs qui ne se conforment pas à la réglementation. Les revenus engendrés par l'application de ces droits doivent être consacrés au financement du Programme de transition équitable, qui offrira des services d'éducation aux adultes et de recyclage professionnel, dans le domaine des technologies propres aux nouveaux emplois écologiques offerts, aux travailleurs touchés par les modifications des processus engendrées.

### **Perspective globale**

La conception d'un système de récupération des matériaux pour l'Ontario doit reposer sur les besoins environnementaux en ce sens. Il doit utiliser cette nécessité écologique comme une pierre d'assise, parmi bien d'autres, à l'établissement d'une stratégie industrielle pour l'ensemble de la province – un objectif qui s'inscrit tout à fait dans le prolongement de bonnes politiques en matière de protection de l'environnement. Bien que la proposition « Valoriser les déchets : le rôle du réacheminement des déchets dans l'économie verte » présente plusieurs points satisfaisants, elle ne parvient pas à atteindre efficacement cet objectif. Les politiques gouvernementales doivent traiter de la création de marchés pour les matériaux récupérés. Le gouvernement doit se doter d'une réglementation et de mesures d'intervention précises afin d'élaborer les mécanismes qui assureront la création de ces nouveaux marchés.

Les membres du syndicat des TCA souhaitent que nous protégions leurs emplois et leurs revenus. À titre de syndicat socialement responsable, nous encourageons et accueillons avec enthousiasme la modification progressive des politiques gouvernementales en vue de protéger notre environnement.

# Le Conseil régional de l'environnement de Windsor des TCA célèbre 15 années de militantisme

Le 20 février 2010, les membres du Conseil régional de l'environnement de Windsor des TCA se sont rassemblés, avec les militants de la collectivité et les représentants syndicaux, afin de célébrer leurs 15 années de militantisme pour la protection de l'environnement selon une perspective syndicale.

En leurs noms, j'aimerais remercier tous les dirigeants et dirigeantes des sections locales des TCA de Windsor, au bureau national de Toronto, pour leur soutien tout au long de ces années.

Il faut également souligner l'excellent travail des militants et militantes des TCA qui se sont consacrés corps et âme, bénévolement, à cette longue lutte pour attirer l'attention de notre syndicat et de la collectivité du comté Windsor-Essex sur l'importance des questions environnementales selon une perspective syndicale.

Le président émérite, M. Ken Bondy, a partagé ces réflexions avec le Conseil : « La tâche qui consistait à éveiller la conscience environnementale d'une région fortement industrialisée a dû être extrêmement ardue, compte tenu du fait qu'il y a 15 ans, les questions

environnementales étaient bien secondaires dans l'esprit de la majorité des gens. Cependant, nous avons su faire preuve de volonté, et nous devons le succès de notre entreprise aux dirigeants de notre syndicat. Encore aujourd'hui, comme les changements climatiques affectent la santé de notre planète, et que les politiciens canadiens nient toujours l'importance de la protection de l'environnement, nous devons renouveler notre détermination et notre engagement à lutter pour offrir un avenir meilleur à nos membres et à nos enfants. Au nom de tous les membres du syndicat des TCA, j'aimerais féliciter les membres de l'exécutif du Conseil pour le succès sans cesse renouvelé de leurs entreprises ».

Les membres du Conseil régional de l'environnement de Windsor des TCA se sont engagés à maintenir les questions environnementales en tête de liste des priorités du programme politique de nos collectivités, partout au Canada et dans le monde, et à continuer à lutter pour reprendre le contrôle de nos emplois et de notre environnement. En toute solidarité,

Mark Bartlett, président



## « Steps for Life », une marche familiale de cinq kilomètres

En dépit de nos efforts acharnés pour éliminer les décès, les blessures graves et les maladies professionnelles de nos milieux de travail, tous les ans, plus de trois Canadiens meurent au travail, chaque jour (on a dénombré 1 055 décès l'année dernière).

Qu'arrive-t-il aux familles des victimes?

La marche de cinq kilomètres « Steps for Life », qui aura lieu d'un bout à l'autre du pays cette année, aide l'organisme parrain Threads of Life à offrir du soutien à plus de 700 familles et personnes touchées par une blessure ou un décès en milieu de travail, ou par une maladie professionnelle.

L'année dernière, notre équipe du bureau national des TCA-Canada, a augmenté le montant de nos dons par rapport aux années antérieures et a mis sur pied de nouvelles équipes de marcheurs à Hamilton, en Ontario, et à Antigonish, en Nouvelle-Écosse.

Les sommes recueillies vont au programme de soutien aux familles de Threads of Life qui vient en aide, directement, à ces familles touchées par une tragédie au travail.

Le dimanche 2 mai (dans la majorité des collectivités), des milliers de Canadiens et Canadiennes se rassembleront, un peu partout au pays, pour participer à la marche familiale annuelle « Steps for Life » de cinq kilomètres, au profit de Threads of Life. Bon nombre des participants seront des parents des victimes, des militants en santé et sécurité au travail et des membres d'organisations syndicales.

Cette année, nous demandons à nos militants et militantes de participer à l'événement et de nous aider à attirer l'attention de tout un chacun sur l'importance de la santé et de la sécurité en milieu de travail, et à offrir du soutien à ceux qui ont vécu une tragédie au travail. C'est l'occasion de soutenir les familles qui en sont affectées, mais aussi d'informer la collectivité sur les retombées dévastatrices de ces tragédies et sur la nécessité de travailler ensemble à leur prévention.

Les marches prévues pour cette année auront lieu dans les provinces et villes suivantes :

C.-B. : Burnaby et Victoria; Alberta : Calgary, Edmonton, Lethbridge (1er mai) et Okotoks; Manitoba : Winnipeg; Ontario : Barrie, Hamilton, London, Niagara Falls, North Bay, Ottawa, Sarnia (1er mai), Sault Ste. Marie, Sudbury, Thunder Bay, Timmins, Tiny Township/Midland, Toronto et Windsor (8 mai); N.-B. : Moncton; N.-É. : Antigonish (24 avril), Halifax et Sydney; T.-N. : Corner Brook et St. John's.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la procédure à suivre pour créer ou joindre une équipe de marcheurs des TCA dans votre région, veuillez communiquer avec le coordonnateur national des TCA, Ken Bondy, à l'adresse suivante : [kbondy@caw.ca](mailto:kbondy@caw.ca) ou encore consulter le site Web de « Steps for Life » à l'adresse qui suit : [www.stepsforlife.ca](http://www.stepsforlife.ca).

# Projet de loi 168 sur la violence en milieu de travail en Ontario

Le projet de loi 168 modifiant la Loi sur la santé et la sécurité au travail en ce qui concerne la violence et le harcèlement au travail et d'autres questions aura d'importantes répercussions sur les milieux de travail en Ontario.

Les modifications prévues à la Loi entreront en vigueur le 15 juin 2010, date à laquelle les milieux de travail ontariens employant plus de cinq travailleurs sur une base régulière devront se doter des politiques, des programmes, des mesures et des procédures nécessaires.

## Aperçu du projet de loi 168

Le projet de loi obligera les employeurs à élaborer :

- des politiques et des programmes en matière de violence et de harcèlement au travail;
- des procédures de production de rapports d'incidents par les employées et employés touchés ainsi que des procédures d'enquête sur les rapports déposés;
- des mesures d'urgence (en cas de violence seulement);
- une procédure de traitement des incidents, des plaintes et des menaces de violence.

Les employeurs doivent procéder à une évaluation des risques de violence au travail qui peuvent découler de la nature du lieu de travail, du genre de travail ou des conditions de travail, avant l'élaboration de leur programme.

Le projet de loi 168 adopte une approche semblable à d'autres lois fédérales et provinciales touchant la violence et le harcèlement en milieu de travail en :

- précisant le degré de responsabilisation attendu de l'employeur;
- proposant une approche explicative axée sur les processus à suivre pour se conformer aux exigences;
- incitant les superviseurs et les gestionnaires intermédiaires à agir.

## Définitions de la violence et du harcèlement au travail, aux termes du projet de loi 168

Le projet de loi 168 définit, comme suit, **la violence au travail** :

- « Emploi par une personne contre une travailleuse ou un travailleur, dans un lieu de



travail, d'une force physique qui lui cause ou pourrait lui causer un préjudice corporel »;

- « tentative d'employer contre une travailleuse ou un travailleur, dans un lieu de travail, une force physique qui pourrait lui causer un préjudice corporel »;
- « propos ou comportement qu'une travailleuse ou un travailleur peut raisonnablement interpréter comme une menace d'employer contre sa personne, dans un lieu de travail, une force physique qui pourrait lui causer un préjudice corporel ».

Le projet de loi 168 définit, comme suit, **le harcèlement au travail** :

- « Fait pour une personne d'adopter une ligne de conduite caractérisée par des remarques ou des gestes vexatoires contre une travailleuse ou un travailleur dans un lieu de travail lorsqu'elle sait ou devrait raisonnablement savoir que ces remarques ou ces gestes sont importuns ».

## Dispositions du projet de loi 168 touchant la violence familiale au travail

L'employeur qui prend connaissance, ou devrait raisonnablement avoir connaissance, du fait qu'il peut se produire, dans le lieu de travail, de la violence familiale susceptible d'exposer une travailleuse ou un travailleur à un préjudice corporel doit prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour le protéger.

Les TCA s'emploient actuellement à élaborer un coffre à outils comprenant des feuillets d'information, qui sera accessible à partir de leur site Web.

# Les syndicats disent non à la violence – Appuyez le vôtre!

## Les membres de la section locale 111 des TCA de la Colombie-Britannique disent NON à la violence au travail

Plus de 3 000 syndiqué(e)s de la Colombie-Britannique font front commun contre la violence en milieu de travail. Les 3 200 travailleurs des transports urbains ont décidé qu'ils en avaient assez, surtout après avoir réalisé qu'ils affichaient le taux d'agression le plus élevé per capita du Canada, pour leur secteur. Les dirigeants de la section locale 111 ont compris qu'ils devaient obtenir la participation des travailleurs, dans chaque gare, à l'élaboration de moyens de lutter contre la violence perpétrée par les passagers. Après que l'employeur a été avisé du taux croissant d'agressions, un comité formé de dirigeants de la section locale 111 et de représentants de l'employeur a été mis sur pied pour trouver des solutions.



Susan Spratt (TCA-Canada) a pris la parole à l'occasion de la réunion du Comité des transports urbains de la Fédération internationale des ouvriers du transport (FIT), qui s'est tenue à Berlin, du 19 au 21 janvier 2010. 515 mots

Le comité a, notamment élaboré les solutions suivantes :

- la campagne politique « More Buses Now » (Plus d'autobus, et tout de suite!) visant l'ajout d'autobus sur certains parcours, dans le but de réduire les conflits engendrés par l'entassement d'un trop grand nombre de passagers dans les véhicules, ainsi que le nombre de passagers mécontents de ne pouvoir monter à bord de véhicules bondés;
- une demande de modification à la loi fédérale pour que l'on puisse infliger une même sanction en cas d'agression contre un travailleur du transport en commun qu'en cas d'agression contre un policier ou un ambulancier;
- l'élimination de l'obligation des travailleurs d'exiger un droit d'embarquement aux utilisateurs qui n'ont pas d'argent ou qui ont indiqué qu'ils n'avaient pas d'argent;
- la mise en place d'activités précises, dans le cadre de campagnes de sensibilisation visant à éduquer les chauffeuses d'autobus, qui comptent pour 23 % des travailleurs du transport en commun de Vancouver, sur la question du harcèlement par les passagers.

À ce jour, la campagne a permis d'obtenir l'appui d'un lobby de députés renommés qui se consacrent à faire modifier le Code criminel. Quant à eux, le comité et les dirigeants syndicaux appuient les travailleurs dans leurs manifestations simples, notamment le port d'une épinglette affichant le slogan « No Violence in the Workplace » (Pas de violence au travail) à leur uniforme et le signalement à la population de leur intention de ne tolérer aucun acte de violence dans leur milieu de travail.

Le syndicat maintient également son lobbying politique dans le cadre de la campagne « More Buses Now », car les 20 autobus dont disposent ses membres sont insuffisants pour répondre aux besoins des usagers.

Le comité a aussi accepté de mettre en œuvre un projet pilote dans le cadre duquel certains autobus seront dotés de caméras vidéo qui faciliteront l'identification des passagers faisant montre de violence ou de harcèlement à l'égard des travailleurs.

Rapport révisé de Susan Spratt – TCA-Canada

# Comité d'experts de la santé et de la sécurité au travail

L'année 2009 s'est terminée sur une note tragique pour le mouvement syndical de l'Ontario. La veille de Noël, quatre travailleurs migrants sont décédés au terme d'une chute de 13 étages, provoquée par l'effondrement de l'échafaudage sur lequel ils se tenaient pour effectuer des réparations aux balcons d'un immeuble à logements. Un cinquième travailleur, qui se trouvait lui aussi sur l'échafaudage, a pu s'en tirer avec deux jambes fracturées et quelques autres blessures.

À la suite de cet événement inquiétant, le mouvement syndical a demandé au gouvernement d'ouvrir une enquête exhaustive et d'examiner la possibilité qu'il y ait eu négligence criminelle dans cette affaire. Bon nombre de questions ont été soulevées au sujet de la sécurité des conditions de travail au sein de l'économie clandestine de la construction, de même que quelques craintes quant à la dégradation des normes de sécurité, attribuable aux employeurs qui refusent de prodiguer une formation à leur personnel ou de leur verser des indemnités.

Le gouvernement a répondu à la demande d'enquête qui lui a été faite en mettant sur pied un comité d'experts de la santé et de la sécurité au travail, présidé par Tony Dean, ancien secrétaire du Conseil des ministres de l'Ontario, chef de la fonction publique de l'Ontario et

greffier du conseil exécutif de 2002 à 2008. Le comité doit être formé d'un nombre égal de représentants du milieu syndical, du milieu universitaire et de la partie patronale.

Ses membres travailleront à l'élaboration de pratiques exemplaires en vue de l'amélioration de la sécurité au travail dans les territoires de compétence nationale et internationale, en plus de se pencher sur une série de questions, notamment :

- les pratiques sécuritaires en milieu de travail et la formation en matière de sécurité au moment de l'embauche;
- les répercussions de l'économie clandestine sur les pratiques en matière de santé et de sécurité au travail;
- les dispositions législatives en vigueur et la mesure dans laquelle elles garantissent la sécurité des travailleurs.

À l'automne 2010, le comité d'experts doit présenter au ministre du Travail un rapport comprenant ses recommandations et les améliorations qu'il propose sur le plan opérationnel, politique et structurel.

## Nouveau volet sur les soins de santé

J'ai été invité par Sari Sairanen, directrice du Service de la santé et de la sécurité au travail des TCA, par l'intermédiaire de Nancy McMurphy, présidente de la section locale 302, à siéger sur un comité consultatif de programme, avec le Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses, en vue de l'élaboration d'un nouveau volet sur les soins de santé pour la Partie II de la formation sur les risques inhérents au lieu de travail. J'ai tenté de rester calme en acceptant l'invitation, mais je dois avouer que j'étais très excité à l'idée de faire partie de ce comité et d'ainsi permettre aux TCA de prendre part à ce programme de la plus grande importance.

Parmi les membres du Comité, on compte Tina MacPherson, agente d'élaboration des programmes au Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses, Blain Morin du SCFP, Lisa McCaskell du SEFPO et Nancy Johnson de l'AIIO. On pourrait croire que réunir quatre

grandes organisations syndicales dans un même processus décisionnel, c'est aller au-devant des difficultés, mais je peux vous assurer que cela n'a pas été le cas. En fait, nous avons très bien travaillé ensemble. Bien entendu, il y a eu quelques débats, mais en fin de compte, nous avons réussi à nous mettre d'accord sur le contenu du programme. L'un des secrets de notre entente réside dans le fait que nous poursuivions le même objectif : le succès des projets de nos comités mixtes de santé et sécurité et, par-dessus tout, la sécurité au travail de nos membres.

Nous avons pour mandat de rédiger ce volet spécifique sur les soins de santé dans un atelier de formation de trois jours. Comme vous pouvez l'imaginer, la tâche s'est avérée plutôt ardue. Cependant, je crois que les éléments que nous avons réussi à rassembler satisfont au mandat qui nous incombait. La création d'un programme axé uniquement sur les soins de santé constitue une grande victoire pour nos comités mixtes de

santé et sécurité, et pour nos travailleurs et travailleuses.

Maintenant que nous avons réussi à diviser le volet de travail en neuf modules abordant des risques particuliers, nous nous consacrerons sur le contenu de chacun de ces modules. Vous vous en doutez, il nous faudra du temps pour arriver à identifier tous les risques pour chaque module, puis à les synthétiser pour en faire un atelier de trois heures. Encore une fois, même si c'est difficile, je ne doute pas de notre capacité à relever le défi et j'ai même hâte de commencer.

Nous prévoyons terminer le projet au cours de cette année, et je suis convaincu que nos efforts profiteront à tous les comités mixtes de santé et sécurité, et au bout du compte, à tous nos membres.

En toute solidarité,

Jim Crow

Service de la santé et de la sécurité –  
Section locale 302